

# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

## « Francin en partage »

Organisé par l'association Les Voies de notre Histoire, en partenariat avec la Commune de Francin.

### **Article 1 – Objet**

L'association Les Voies de notre Histoire organise un concours photos dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine 2018, sur le thème : « Francin en partage » ouvert du 01 juillet au 02 septembre 2018.

Ce concours s'applique à l'ensemble du territoire de la Commune de Francin.

Il a pour but d'inviter les habitants, leur famille ou leurs amis à prendre des clichés de leur village : patrimoine, paysage, faune, flore, activités,...

### **Article 2 - Candidatures**

Le concours est gratuit et ouvert à tout public. La participation est gratuite.

### **Article 3 - Caractéristiques des photos**

Chaque concurrent pourra proposer, au maximum, 2 photographies en couleur ou Noir & Blanc, présentées sur **un support rigide de 30 x 40 cm** (*verso vierge de tout texte ou signe distinctif*).

**Format de l'image sur le support : libre.**

**Les photos en fichier numérique seront refusées.**

Les photos seront accompagnées de quelques mots ou d'un petit texte évoquant le contexte, les conditions de prise de vue, ce qui a marqué le/la photographe...

A chaque photo sera joint, sur papier libre : la légende de la photo / le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et éventuellement le mail du candidat / le lieu et la date de la prise de vue.

### **Article 4 - Transmission des photos**

Les clichés seront envoyés ou déposés sous enveloppe à Mme Françoise Vaisse, 101 rue des Noyers, 73800 Francin,

en précisant « concours photo LVNH au dos de l'enveloppe »

**La date limite d'envoi des épreuves est fixée au dimanche 02 septembre 2018.**

### **Article 5 - Exposition**

Les photos seront exposées lors des Journées européennes du Patrimoine, les 15 et 16 septembre 2018.

Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne, d'un commerce ou d'une entreprise du village.

Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des tirages.

#### **Article 6 - Résultats du concours**

Durant tout le week-end, les visiteurs de l'exposition pourront voter pour la photo qu'ils préfèrent. A l'issue du week-end, le palmarès sera donné et les meilleures photos seront primées.

L'auteur recevant le premier prix verra sa photo utilisée pour la 1<sup>re</sup> de couverture du Bulletin municipal de la Commune.

#### **Article 8 - Engagement des candidats / utilisation des photographies**

L'ensemble des participants s'engage à céder gracieusement leurs clichés à l'association Les Voies de notre Histoire et tous les droits d'exécution, de reproduction et d'édition sur les œuvres qu'ils présentent.

Leur utilisation ne pourra en être faite que sans but lucratif et dans le cadre d'expositions en lien avec la Commune de Francin. Les photos ne seront pas utilisées à des fins commerciales. Aucune modification ne pourra être apportée aux clichés sans l'accord de leur auteur.

#### **Article 9 - Droit des Tiers**

Chaque candidat garantit que les photos présentées sont libres de tout droit. Il doit s'assurer du respect du droit à l'image et à la vie privée des personnes qui seraient photographiées et garantir qu'ils ont obtenus de ces derniers toutes les autorisations nécessaires pour les exploitations et usages visés par ce présent règlement.

En cas de contestation qu'elle qu'en soit la nature, de la part d'un tiers, seule la responsabilité des participants pourra être recherchée, à l'exclusion de celle de l'association Les Voies de notre Histoire.

#### **Article 10 - Acceptation présent règlement**

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du règlement.

Le non-respect de celui-ci entraînera la disqualification du candidat.